



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Foire d'automne de Couvet 2020 : un événement dans le respect des consignes fédérales et cantonales

La foire d'automne de Couvet aura bien lieu le vendredi 30 octobre prochain malgré la situation sanitaire particulière ; ainsi en a décidé le Conseil communal lors de sa séance du 21 octobre. Les mesures de distanciation et d'hygiène devront toutefois être strictement observées et la consommation de boisson et de nourriture sur place ne sera pas possible.

Vieille de plus de 300 ans, la foire de Couvet a connu de nombreux soubresauts et diverses évolutions durant sa longue histoire. Si l'édition du printemps 2020 est passée à la trappe en raison de la première vague de coronavirus, celle de l'automne devrait pouvoir se tenir le vendredi 30 octobre prochain sur la place des Halles, le long de la Grand-Rue et sur la place des Collèges – malgré l'apparition d'une deuxième vague pandémique.

Lors de sa séance du 21 octobre, le Conseil communal a fait une pesée d'intérêts – après avoir minutieusement analysé les récentes décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat et en prenant comme exemple le marché hebdomadaire de Fleurier dont le fonctionnement en période de crise sanitaire est tout à fait satisfaisant – et a finalement décidé de maintenir cet événement commercial cher au cœur des Covassons en particulier et des Vallonniers en général. Plusieurs mesures devront toutefois être scrupuleusement respectées pour que la foire se déroule dans les meilleures conditions compte tenu de la situation.

Ces mesures ont été détaillées dans un plan de protection établi par la Commune de Val-de-Travers qui est accessible sur la page suivante : www.val-de-travers.ch/page/covid-19-plans-de-protection

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Foire d'automne de Couvet 2020 : un événement dans le respect des consignes fédérales et cantonales

Entre autres mesures, le masque sera ainsi obligatoire pour les marchands et les clients si la distance de 1,5 mètre ne peut pas être observée. De même, il ne sera pas possible de consommer des boissons ou de la nourriture sur place, les conditions pour de telles ventes étant trop contraignantes pour les commerçants. Cette décision a été prise par le Conseil communal en accord avec les entreprises et associations concernées, qui regrettent évidemment de ne pas pouvoir être présentes cette année avec leurs offres habituelles.

Si le côté purement festif et convivial de l'événement est reporté à des jours meilleurs, restent les rencontres avec les marchands et les commerçants itinérants qui ont besoin du soutien de la population, au même titre que nos commerces locaux.

Avec un masque, la distance nécessaire, une bonne dose de raison et un sens aigu des responsabilités individuelles qui conduisent à la protection collective, les participants à la prochaine foire de Couvet pourront flâner entre les stands, trouver les produits désirés et faire vivre une tradition qui mérite d'être préservée.

Personne n'est évidemment obligé de se rendre à Couvet ce jour-là ; les chalands qui viendront seront par contre dûment équipés et respecteront les consignes fédérales et cantonales pour que la foire reste un endroit agréable et sans danger sanitaire.

Le Conseil communal compte sur le sens des responsabilités de chacun en cette période délicate.

« Presque toujours, la responsabilité confère à l'homme de la grandeur », *Joseph Fouché*, Stefan Zweig, 1930.

Val-de-Travers, le 22 octobre 2020

LE CONSEIL COMMUNAL



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles